François Gastaud

Prêtre de l'Oratoire

Entré : 1679 Sorti :

Né à Aix (B^ches du Rhône), le 1663

Mort à Viviers (Ardèche), le 18 mai 1732.

Notes bio-bibliographiques

E. Bonnardet
Pr. de l'Oratoire

Voir :

Audry : t. III, p. 19.
t. VI, p 41.

Bouche : Histoire de la Provence
Dictionnaire de Soissons

Bougerel : t. II, p. 246.

Moréri : supplément de 1732, t. I, lettre G, p. 17

Artaud : Athenæum Massiliense p. 466-469

Goujet :

Bonnardet

taube

Paris

Gastaud Franc.

Oraison funèbre de Madame Tequet, composée par l'abbé G. (Fr. Gastaud avocat) Cologne, Pierre l'Enclume, 1699 in 8°

Marie angelique Carlier, femme de Mr Tequet conseiller au Parlt de Paris, exécutée en 1699 pour avoir attenté à la vie de son mari, cette oraison est une plaisanterie que Gastaud ne destinait pas à la publicité et qui fut imprimée à son insu. Elle fut critiquée d'un opuscule intitulé: lettre d'un docteur en théologie (le P. Franc. Chanchemer jacobin) à 14 elle xxx sur l'oraison funèbre de Mme Tequet. Cologne P. l'Enclume 1699 in 12

Gastaud y repliqua d'l'ouvrage suivant réunion des brochures pour et contre. Oraison fun. de Mme Tequet xxx — Critique de l'oraison funèbre par le P. C. (Chanchemer)... Discours moral et chrétien sur le même sujet, par le même. Réponse à la Critique. Critique du discours moral et critique de l'oraison funèbre, par l'auteur. (Fr. Gastaud) S. l. n. d. in 8°

(Reboul)

Gastaud Fr.

La Politique des Jésuites
Démasquée, contre M. Ignace
de Foresta, de Colongue,
Evêque d'Apt (par Fr. Gastaud)
S. l. n. d. 1720 in 12.

Gastaud Fr.

Les illusions et les erreurs de M. l'évêque de Marseille (Belsunce) ou justification des différents arrêts du parlement de Provence, rendus contre ce prélat pour servir de réponse à un écrit intitulé : Requête en Cassation du même. (par François Gastaud). (Aix) 1720 in 12 (Rebut)

Gastaud François.

Dires donnés par devant Mgr l'Intendant touchant le faux-bourg que le sieur de Beaufort et ses adhérents demandent que il leur soit permis de faire hors la porte de Saint-Louis (par les avocats Gastaud et Saurin) Aix Ch. David, 1681 in 4° (Rebouf)

Oratoire Gastaud

La Politique des Jesuites démasquée et l'appel justifié par les principes des libertés de l'eglise gallicane dans l'examen des mandements de Mr. l'Evêque d'Apt. (Ignace de Foresta de Colongue) des 30 avril, 9 et 20 8bre 1717. Par le P. Gastaud de l'Oratoire. a la suite on trouve: Lettre à Monseigneur l'Evêque d'Apt sur son mandement du 20 8bre 1717 note de Mr l'abbé Rose (curé de La Valette): cet opuscule a été transcrit sur l'exemplaire unique peut-être existant à la Bibl. de Marseille, sous les yeux de Mr de Croget pour Mr l'abbé Rose.

D² 4805 Bibl. de Carpentras

Joseph Gasteau

+ Homélies sur les épîtres de S. Paul 2 vol in 12 Paris 1699

Goujet dit qu'elles ne sont pas de lui

Moreri 1 suppl I lettre G, p. 17

Le Pelong est d'un avis contraire.

ÉGLISE SAINT-EUSTACHE

Dimanche 24 Novembre 1935, à 14 h. 30

FÊTE TRADITIONNELLE DE

SAINTE-CECILE

NEFS LATÉRALES

ENTRÉE POUR UNE PERSONNE

par le Portail de la rue du Jour

Le Père François Gastaud

M.M. 607, 3e catalogue, N 631

François Gastaud, d'Aix, entré à Aix en 1679, prêtre, sorti

Dorsanne = Journal, 2e édition, 1756, t. II, p. 589-590 =

Le 20 X 1718, les Pères de l'Oratoire d'Aix firent tout appel au futur concile et leur appel comme d'abus du Mandement de l'archevêque. Le jour même ils furent interdits et le P. Roux avec eux, quoiqu'il n'eût pas encore fait son appel....

M. l'abbé Gastaud signa son appel au concile avec plusieurs chanoines, curés et autres ecclésiastiques et le fit signifier le 22 X, parlant au Promoteur

---

Adry = Bibl. des Ecrivains de l'Oratoire (Bibl. Nle fonds fr 25.683) t. III, p. 19 =

François Gastaud, d'Aix, mort à Viviers, le 18 mars 1732, reçu en 1679 à 19 ans.

Ouvrages :

(1 – Réponse de M. l'abbé Gastaud à M. le Président de Maliverny, lorsqu'il présenta au Parlement de Provence la lettre que la Faculté de théologie avait écrite au Parlement
(Voir : Entretiens sur le Décret N. 1660).

(2 – Lettre de M. l'abbé Gastaud à la Faculté de théologie de Paris en suite de l'arrêt du 30 juin (Ibid, 36.)

(3 – Lettre du même à M. Ravechet (voir Recueil de pièces, page 46)

(4 – Rédigé du plaidoyer pour Messire César de Fevrier d'Aubeau au prince de Cotignac contre l'économe des Jésuites Directeurs du séminaire de la Marine à Toulon, par l'abbé Gastaud, avocat au parlement d'Aix.
(Voir l'Union désunie, après la Préface.

(5 – L'union désunie ou les jésuites dépouillés de la prévôté de Lignans qu'ils avaient usurpée. On montre aussi en plusieurs endroits de cet ouvrage, la nécessité qu'il y a de remettre ces religieux dans la subordination de leur état et surtout de modérer leur ardeur excessive pour les bénéfices, par l'abbé Galland, 1717, in 12.

Il sortit de l'Oratoire. Se trouvant à Paris lorsqu'on décapita Mme Tiquet (Marie Angélique Charlier) il en fit en badinant l'oraison funèbre. Le Père Chaucheuset, jacobin, critiqua cette pièce et de plus fit un écrit intitulé : Discours moral et chrétien sur le même ouvrage et Gastaud fit une réponse à la critique et de plus fit la critique du Discours moral et chrétien. Toutes ces pièces furent imprimées in 8.

(6 – Homélies sur les Epîtres de S. Paul, Paris, 1699, 2 vol in 12.
Le P. Lelong, dans sa Bibliothèque sacrée, attribue un Recueil d'Homélies sur l'Epître aux Romains, 2 volumes qui parurent à Paris en 1699 chez Le Clerc à Joseph Gastaud. Mais Lelong se trompe, cet ouvrage est bien l'œuvre de François Gastaud.
(Voir le supplément de Moréri de 1732)

(7 Oraison funèbre de Mme Tiquet et la réplique au P. Chaussenet

(8 Plusieurs ouvrages anonymes.

François Gastaud, fils de Jean et de Lucrèce Ormande, natif d'Arles, reçu le 28 sept 1680 âgé de 17 ans.

Bouche = Histoire de la Provence et des Provençaux célèbres, Marseille 1785, 2 in 4°

François Gastaud prêcha à Paris avec le plus grand succès. Après quelques disputes avec le Père Chaucenet, dominicain, sur la vie et la mort de la fameuse Tiquet, il revint à Aix où il postula, en qualité d'avocat, surtout dans les matières canoniques qu'il entendait parfaitement. En 1717 il plaida contre les Jésuites une cause que ceux-ci perdirent.

L'affaire du P. Girard et de la Cadière fit du bruit quelque temps après. Gastaud écrivit contre le premier. Ses succès lui nuisirent. Il fut exilé à Viviers où il mourut. L'évêque le fit enterrer sur le grand chemin.

Ses ouvrages sont :
un recueil d'Homélies.
La politique des jésuites démasquée.
Les illusions et les erreurs de l'évêque de Marseille.
Réflexions critiques sur le mandement de l'évêque de Marseille

---

Adry = t. VI, Suppl. p. 41 =

Dictionnaire des Hommes illustres de Provence =

Né à Aix d'une famille distinguée, Fr. Gastaud entra à l'âge de 14 ans dans la Congr. de l'Oratoire. Après avoir étudié en philosophie à Marseille, on l'envoya à Arles, où il étudia la théologie sous Honoré Quiqueran de Beaujeu, depuis évêque de Castres. Les talents de Gastaud et ses progrès dans les sciences faisaient espérer aux Messieurs de l'Oratoire qu'il honorerait la Congrégation ; mais l'inconstance ou le désir de l'indépendance l'engagèrent à en sortir 5 ans après son admission dans le corps.

Élevé à l'ordre de la prêtrise, Gastaud se livra à la chaire et y réussit. Son génie lui fit adopter le genre qui plaît à l'auditoire et qui caractérise l'éloquence. Dans la suite, il réforma son style et n'employa plus que les traits frappants dont la véhémence ébranle les cœurs et opère des conversions. Sa réputation fut établie solidement à Paris, où il fixa sa résidence. Toutes les fois qu'il prêchait dans l'église de S. Paul, à laquelle il était attaché, il se faisait un concours de personnes de tous les états et de tous les quartiers de Paris. Ces succès subsistèrent jusqu'en l'année 1700 que Gastaud retourna dans sa patrie. Un frère aîné qu'il y avait et qui exerçait avec distinction la profession d'avocat, étant mort, Gastaud conçut le dessein de le remplacer. Il se retira pendant 2 ans à la campagne et s'y étant instruit de la jurisprudence, il prit ses degrés, se fit recevoir avocat et obtint une dispense de la cour de Rome. Bientôt après, il fit briller au barreau cette éloquence qui l'avait fait admirer dans la chaire. Il fut l'avocat des pauvres et des ecclésiastiques. En 1727, il plaida contre les Jésuites et obtint un arrêt par lequel on cassa l'union de la prévôté de Pignans faite au séminaire de la Marine de Toulon.

Cette affaire et ses écrits lui attirèrent de puissants ennemis. Exilé à Viviers en 1727 et rappelé au bout de 8 mois, il ne ménagea pas assez ses discours et sa plume. Il fut exilé de nouveau en 1731 dans la même ville, où il mourut le 18 mars 1732 d'une hydropisie de poitrine. On prétend que l'évêque lui ayant refusé la sépulture ecclésiastique, il fut enterré sur le grand chemin. C'était un des grands admirateurs du P. Quesnel et le plus grand adversaire du P. Girard. On a de lui :

(1 Discours prononcé dans l'église du Val de grâces à Paris, 1692, in 4. Il prononça ce discours aux 40 heures ordonnées pour Louis XIV.

(2 Homélies sur l'Épître de S. Paul aux Romains. Paris, Leclerc, 1699, 2 vol in 12.

(3 Oraison funèbre de Mme Tiquet. Tout le monde connaît l'histoire de Mme Angélique Marie Carlier, femme de M. Tiquet, conseiller au Parlement de Paris, qui fut décapitée en 1699 pour avoir attenté à la vie de son mari. Gastaud, par complaisance pour les dames d'une société, fit cette oraison funèbre, qui n'était qu'une plaisanterie et qu'il ne destinait pas à voir le jour. Elle fut imprimée à son insu et fort correctement. Le Père Chanchenser, dominicain, prit la chose au sérieux. Ne pouvant souffrir qu'on plaisantât sur un sujet aussi grave, il fit la critique de l'ouvrage de Gastaud dans une Lettre du P. C, docteur en théologie, à Mlle XX sur l'oraison funèbre de Mme T. Il y joignit un Discours moral et chrétien sur la vie et la mort de Mme T. Gastaud pressé d'y répondre, fit la Lettre à Mme Q, où l'on trouve du sel et de l'esprit. On a fait un recueil de toutes les pièces, Paris, 1699, in 8°.

(4 Défense du Discours de M. Gaufridi, avocat général au Parlement d'Aix, des arrêts des Parlements de Paris, Aix, Dijon et Douai et de la conduite de la Sorbonne, ou réfutation de la lettre d'un prétendu abbé de Province, 1716, in 12 de 116 pages.

(5 la Politique des Jésuites démasquée contre M. Ignace de Foresta de Colongue, évêque d'Apt, in 12.

(6 les illusions et les erreurs de M. l'évêque de Marseille (Belsunce) ou justifications des différents arrêts du Parlement de Provence rendus contre ce prélat, pour servir de réponse à un écrit intitulé : Requête en cassation du même, 1720 in 12.

(7 Réflexions critiques sur le mandement du même prélat sur la grâce en 2 lettres.

(8 enfin plusieurs mémoires et consultations imprimées dans le temps que l'on trouve encore dans les cabinets de quelques curieux.

Dictionnaire de Soissons = Il plaida en 1717 une fameuse cause contre les Jésuites qui succombèrent et tout le monde sait avec quelle chaleur il poursuivit le trop criminel P. Girard. Gastaud fut la victime de son zèle pour la religion et les bonnes mœurs qui furent si odieusement blessées dans cette affaire et il fut exilé à Viviers où il mourut en 1732 sous l'anathème de l'évêque évêque du lieu qui le fit indignement enterrer sur le grand chemin.

pièce qui fut d'abord imprimée à son insu et fort peu correctement. C'était une espèce de badinage qui plut beaucoup ; mais le P. Cauchemez, dominicain qui s'est rendu célèbre par ses prédications, le prit au sérieux et ne pouvant souffrir qu'on plaisantât sur un sujet si grave, il fit la critique de cet ouvrage dans une lettre qui a pour titre : Lettre du P. C, docteur en théologie, à Mlle de X sur l'oraison funèbre de Mme B. Il y joignit un discours moral et chrétien sur la vie et la mort de Mme T et dans l'une et l'autre pièce on trouve des réflexions fort sensées et des vérités certaines que l'abbé Gastaud ne niait assurément pas.

Cependant, sollicité de répondre à cette critique, Gastaud fit la Lettre à Mme P., où l'on ne trouve pas moins de sel et d'esprit que dans la pièce même qui avait occasionné cette dispute qui ne fut telle que du côté de son adversaire. On a un recueil de ces pièces imprimé à Paris en 1699, in 8°.

Gastaud retourna à Aix à la fin de l'année suivante 1700 et, après la mort de son frère aîné, célèbre avocat au Parlement de Provence, résolu d'entrer dans la même carrière, il se retira à la campagne, où, pendant environ 2 années, il donna une application continuelle à l'étude du droit. Il prit ensuite ses grades, se fit recevoir avocat et après avoir obtenu une dispense de la cour de Rome, il parut au barreau avec beaucoup de distinction.

Il se chargea principalement des causes ecclésiastiques et des pauvres et l'on n'ignore pas combien de fois son éloquence fut admirée et ses vues suivies.

Ce fut lui qui, en 1717, plaidant contre les Jésuites, fit casser l'union de la prévôté de Pignans faite au séminaire de la marine de Toulon. L'année précédente, 1716, il avait fait imprimer un écrit intitulé : Défense du discours de M. de Gaufridi, avocat général du Parlement d'Aix, du 22 mai de la même année, des arrêts des Parlements de Paris, Aix, Dijon et Douai et de la conduite de la Sorbonne ou réfutation de la lettre d'un prétendu abbé de Provence. C'est un in 12 de 117 pages. Ses autres écrits imprimés sont :

— La politique des Jésuites démasquée contre Messire Ignace de Foresta Colongue, évêque d'Apt.

— Les illusions et les erreurs de M. l'évêque de Marseille, ou justification des différents arrêts du Parlement de Provence rendus contre ce prélat pour servir de réponse à un écrit intitulé : Requête en cassation du même (Henri Xavier de Belsunce) in-12. 1720.

— Réflexions critiques sur le mandement du même prélat sur la grâce en 2 lettres

Gastaud fut exilé à Viviers à la fin de 1727, rappelé 8 mois après et exilé de nouveau en 1731 dans la même ville où il est mort d'une hydropisie de poitrine le 18 mars 1732.

M. M. 607, 3e catalogue, N 631 =

François Gastaud, d'Aix, entré à Aix en 1679, prêtre, sorti

— Oraison funèbre de Mme Cignet composée par M. l'abbé G^xxx (François Gastaud) à Cologne, 1699 petit in 8

— Lettre d'un docteur en théologie à Mademoiselle X^xxx sur l'oraison funèbre de Mme Cignet (par le P. Chouvenez, jacobin) à Cologne chez Pierre l'Inglumé, 1699 petit in 8

François Gastaud, né à Aix d'une famille distinguée, d'abord oratorien, prêtre, prédicateur éloquent et recherché à Paris, revient s'établir à Aix vers 1701, succède à son frère comme avocat et se montra adversaire des Jésuites qui parvinrent à le faire exiler à Viviers en 1727, puis une deuxième fois en 1731, où il meurt le 18 mars 1732.

69

R. P. BOUGEREL
Biblioc-Orat. T 2, p 246
Ms. de Montpellier
N° de la notice : 69

François Gastaud

François Gastaud naquit à Aix en Provence il entra dans l'oratoire le 27 oct. 1679 âgé de 15 ans. Il étudia ensuite en philos. à Marseille et en théologie à Arles, sous le père Honoré Quiqueran de Beaujeu mort évêque de Castres. Il sortit ensuite de l'oratoire, se vint à Paris où il fit un très long séjour. Il prêcha avec beaucoup de distinction. Il fut prêtre habitué aux Bonnes Nouvelles et à St Paul, il joignoit à la vivacité naturelle un génie délicat, aisé, une élocution pure, et ce qui est plus rare, un fonds de solidité qui se faisoit sentir dans tous ses discours. Il revint dans sa patrie en 1700 et après la mort de son frère aîné, célèbre avocat au Parlement de Provence, résolut d'entrer dans la même carrière, il se retira à la campagne où pendant 2 années il donna une application continuelle à l'étude du droit. il prit

ensuite les grades et se fit recevoir avocat
et après avoir obtenu une dispense de la
cour de Rome il parut au barreau
avec beaucoup de distinction, il se chargea
principalement des causes ecclésiastiques
et des pauvres et l'on n'ignore pas combien
de fois son éloquence fut admirée
et ses vues suivies. Ce fut lui qui en 1717
plaida contre les Jésuites, fit casser l'union
de la prévôté de Dignans faite au séminaire
de la Marine de Toulon. Il a rendu des services
infinis à un nombre infinis d'ecclésiastiques
chagrinés par leurs évêques à cause de la
Bulle Unigenitus et les plus célèbres avocats
de ce parlement admiraient la fécondité
de cet abbé qui lui faisait trouver sur le champ
des expédients admirables pour tirer les
ecclésiastiques de l'oppression où ils gémissaient
Il rendait tous ses services gratis aussi les
Jésuites le firent exiler à Viviers l'an 1727
il fut rappelé 8 mois après et exilé de nouveau
dans la même ville l'an 1731, où il mourut
d'une hydropisie de poitrine le 18 mai
1732 le prélat lui fit refuser les sacrements
et la sépulture ecclésiastique

Ouvrages

I Recueil d'Homélies sur l'Epître de St-Paul dans lequel il donne une explication littérale et morale. Paris Lebre 1699 2 vol in 12 à la tête du premier vol. on trouve un excellent éloge de St Paul Le p. Lelong se trompe en attribuant cet ouvrage et le suivant à Joseph Gastaud supérieur du séminaire d'Uzes qui ne fut jamais de l'oratoire dans qu'il le dit Bibl. tome in fol pag 738 et 739

II Oraison funèbre de Marie Angelique Charlier femme de M Piquet Con[er] au parlement de Paris qui fut décapitée en 1699 pour avoir attenté à la vie de son mari Il avait assisté à son exécution avec quelques dames qui l'amenèrent ensuite dans la maison d'une d'elles, où l'on le fit entrer dans une chambre, où il trouva 2 flambeaux allumés, du papier et de l'encre, où elles l'enfermèrent. et lui dirent qu'il n'en sortiroit pas qu'il n'eût fait l'oraison funèbre de Mde Piquet. L'abbé se mit à travailler et l'eut achevée dans 5 heures. Il prit pour texte Spiritu magno vitii ultima

On dépêcha sur le champ un mousquetaire a Rouen qui la fit imprimer et la porta le lendemain. Le premier exemplaire fut remis à Mde qui le porta sur le champ au roi. Ce prince fut surpris et voulut voir l'abbé Gastaud qui fut mandé sur le champ. Il porta avec lui ses homélies. Ce prince lui dit « Mr l'abbé vous avez de l'esprit; mais il faudrait mieux l'employer » - « Aussy, sire, répondit-il, ce n'est pas là mon occupation » et lui montra le livre de ses homélies et lui dit comme la chose c'était passée, cette badinerie fit très grand bruit à paris, et plus beaucoup. Mais le père Chauchemer, dominicain, prédicateur du Roi le prit au sérieux et ne pouvant souffrir qu'on plaisantât sur un sujet si grave, il fit la critique de cette oraison funèbre dans une lettre intitulée : Lettre du P. C. docteur en théologie a Mademoiselle ... sur l'oraison funèbre de Me T. Il y joignit un discours moral et chrétien sur la vie et la mort de Me T. L'abbé Gastaud sollicité de répondre composa la lettre à Madame p. où l'on ne trouve pas moins de sel et d'esprit que dans la pièce même

C'est là qu'il critique très bien le discours du dominicain. Ces pièces ont été imprimées ensemble en 1699, in 8°.

69
François Gastaud

III Défense du discours de M. de Gaufridi Avocat général au parlement d'Aix (du 22 mai) des arrêts du parlements d'Aix de Dijon et de Douai, et de la conduite de la Sorbonne, ou réfutation de la lettre d'un prétendu abbé de Provence 1716 in 12

IV. La politique des Jésuites démasquée contre Mr Ignace de Foresta de Colongue évêque d'Apt

V Les illusions et les erreurs de Mr l'évêque de Marseille ou justification des différents arrêts du parlement de Provence rendus contre ce prélat pour servir de réponse à un écrit intitulé : Requête en cassation du même (Henri François Xavier de Belzunce 1720 in 12.

VI Réflexion critique sur le mandement du même prélat sur la grâce en 2 lettres.

VII Péroraison du plaidoyer de l'abbé Gastaud contre les Jésuites de Toulon dans l'affaire de Pignans. 1617.

VIII Abrégé du plaidoyer pour Mr César de Tertier d'Auribeau prieur de Cotignac contre l'économe de Jésuites Directeurs du séminaire de la Marine de Toulon

IX Réponse de M l'abbé Gastaud à M le président de Malverny lorsqu'il présenta au parlement de provence la lettre que la faculté de théologie de paris avait écrite au parlement Voy. Entret sur le décret N°. 1660

X Lettre de Mr l'abbé Gastaud à la faculté de théologie de Paris ensuite de l'arrêt du 20 Juin ibid. N°. 36

XI Lettre du même à M Ravechet syndic de la faculté de théologie de Paris. Voyez Recueil des pièces pag. 46

Moréry = Supplément pour 1732 =

François Gastaud naquit à Aix en Provence d'une famille recommandable par sa probité. et distinguée dans le pays. Il entra dans la Cong. de l'Oratoire à l'âge de 14 ans et y fit un cours de théologie et de philosophie, le premier à Marseille et le second à Arles sous le Père Honoré Quiqueran de Beaujeu, depuis évêque de Castres. Il sortit de l'Oratoire après y avoir passé 5 années et vint à Paris où il fit un long séjour. Comme il avait embrassé l'état ecclésiastique, il voulut exercer le ministère de la prédication et s'en acquitta avec succès. Il joignait, à la vivacité naturelle de ceux de son pays, un génie délicat, aisé, une élocution pure et, ce qui est plus rare, un fonds de solidité qui se faisait sentir dans tous ses discours. Aussi fut-il écouté et applaudi principalement dans l'église paroissiale de S. Paul, dont il fut prêtre habitué pendant qqs années. On a imprimé en 1692 un discours qu'il avait prononcé dans l'église du Val de Grâces à Paris aux prières des 40 heures pour le roi Louis XIV.

Ce fut durant son séjour à Paris qu'il donna 2 ouvrages d'un goût fort différent : l'un, sérieux et assez considérable par son étendue, est un Recueil d'homélies sur l'Epître aux Romains dont il donne une explication littérale et morale. Il y en a 2 vol. in 12 qui parurent en 1699 chez Le Clerc à Paris et dont le premier est précédé d'un excellent éloge de S. Paul. Le P. Lelong, habile bibliothécaire de la maison des Pères de l'Oratoire à Paris rue S. Honoré, s'est trompé en attribuant ces 2 volumes à Joseph Gastaud, son frère et qui a été supérieur du séminaire d'Uzès. Cette erreur est dans sa Biblioth. sacrée in f°, p. 738 et 739.

Le second ouvrage de Gastaud, si une brochure mérite le nom d'ouvrage, n'est qu'une badinerie ingénieuse qui lui attira néanmoins une querelle un peu sérieuse. Cette brochure est l'oraison funèbre de Marie Angélique Carlier, femme de M. Biquet, conseiller au Parlement de Paris, qui fut décapitée en 1699 pour avoir attenté à la vie de son mari. Le hasard ou la complaisance pour qqs dames que l'abbé Gastaud visitait qqfois, lui fit employer 5 heures à la composition de cette